



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 2675

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique de la jeunesse suite au rapport du Conseil économique, social et environnemental, intitulé « Droits formels, droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ». En effet, dans son rapport adopté le 12 juin 2012, le Conseil économique, social et environnemental recommande, au niveau national, l'installation d'un Conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse, sur le modèle du Conseil d'orientation des retraites. Lieu d'évaluation, d'études et de concertation avec les principaux acteurs chargés de la jeunesse (État, représentants des organisations de jeunesse, partenaires sociaux, collectivités locales, associations familiales), il impulserait une dynamique de production de l'offre destinée aux jeunes et veillerait à ce que chaque politique publique prenne en compte la question de la jeunesse. Lieu prospectif, il serait aussi chargé d'anticiper et ainsi de proposer les politiques à mettre en œuvre pour l'ensemble des jeunes. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Dans son rapport « Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », de juin 2012, le Conseil économique, social et environnemental recommande notamment l'installation d'un conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse sur le modèle du conseil d'orientation des retraites, lieu d'évaluation, d'étude et de prospective en matière d'élaboration des politiques publiques de jeunesse réunissant les principaux acteurs concernés (Etat, collectivités locales, partenaires sociaux, organisations de jeunesse et associations familiales). La réponse aux attentes et aux besoins des jeunes constitue un axe prioritaire de la politique du Président de la République. Le Premier ministre a souhaité privilégier dans un premier temps la mise en cohérence de l'action gouvernementale dans tous les secteurs qui touchent la vie quotidienne des jeunes et leur avenir. Dans cette perspective ambitieuse, le ministre chargé de la jeunesse a organisé, à la demande du Premier ministre et en lien avec l'ensemble des ministres, la préparation du Comité interministériel de la jeunesse qui s'est déroulé le 21 février dernier. La nouvelle politique « priorité jeunesse » actée à cette occasion a retenu 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 actions concrètes. Le chantier intitulé « renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public » inclut 6 mesures visant à : - encourager la participation des jeunes aux mouvements associatifs, politiques et syndicaux ; - encourager le développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes ; - créer des collèges jeunes dans les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ; - procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public ; - rendre effective la tenue des cérémonies citoyennes ; - tendre vers le principe électeur/éligible dans les élections politiques et professionnelles. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de créer un espace de partage régulier avec les divers acteurs que sont les jeunes et leurs organisations, les collectivités territoriales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les partenaires sociaux. Il est ainsi prévu la création d'une conférence nationale de la jeunesse à partir de l'évolution de deux instances : le conseil national de la jeunesse et le conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse. Cette conférence serait un espace de concertation transversale sur les questions de jeunesse et un outil d'évaluation et de suivi du CIJ. Les travaux

du CIJ permettront la concertation, l'évaluation et la mise en perspective des politiques de jeunesse relevant d'une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités locales, les partenaires associatifs et les organismes sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2675

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4662

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6734